<u>ARTICLE 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, les sous-préfets de Brest et Morlaix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 28 octobre 2025

Pour le préfet, le secrétaire général de la préfecture,

signé

Rémi RECIO



## Direction de la coordination des politiques publique et de l'appui territorial Bureau de la coordination

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28 OCTOBRE 2025
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°29-2021-02-19-009 DU 19 FÉVRIER
2021 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGÉE DE LA
MODIFICATION, DE LA RÉVISION ET DU SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ELLÉ, ISOLE ET LAÏTA

Le préfet du Finistère, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1);
- VU la loi nº 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment ses articles 56 et 59;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015;
- VU l'arrêté inter préfectoral n° 2001-1238 du 20 juillet 2001 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n°2017051-0001 du 10 juillet 2009 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta;
- VU L'arrêté préfectoral n°2020281\_0009 du 7 octobre 2020 modifié relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta
- VU l'arrêté préfectoral N°29-2021-02-19-009 du 19 février 2021 modifié portant composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta;
- VU la demande du président de la Chambre d'agriculture du Finistère à Monsieur le préfet du Morbihan en date du 29 avril 2025;
- VU la demande du président de la Chambre d'agriculture de Bretagne à Monsieur le préfet du Morbihan en date du 12 juin 2025;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta pour tenir compte de cette demande,

## ARRÊTE

## Article 1

L'arrêté préfectoral du 19 février 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : A l'article 1, au 2)

- entre les mots « chambre d'agriculture du Morbihan » et « Chambre d'agriculture du finistère » sont inscrits les mots : « Un membre élu de la chambre d'agriculture du Finistère »
- et les mots « Alain Perron» sont remplacés par les mots « un membre élu de la Chambre d'agriculture du Morbihan »

## Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor et la liste des membres de la commission locale de l'eau